

Jurisprudence / 1. Droit pénal primaire / 1.2 Accent sur la partie spéciale

Nr. 33 Tribunal fédéral, Cour de droit pénal, Arrêt du 29 septembre 2009 dans la cause Ministère public du canton de Vaud contre X. – [6B_27/2009](#)

Art. 157 CP: usure; notion de disproportion évidente sur le plan économique.

L'existence d'une disproportion évidente entre les avantages pécuniaires accordés ou promis et la contre-prestation fournie s'examine sur la base de critères objectifs. S'agissant d'habitations données à bail, il faut comparer le prix usuel perçu pour un logement analogue et celui qui, sur le même marché local, a été...

Ce document est disponible pour les abonnés ou les clients payants par document.

S'abonner →

Acheter →

Login